

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Page 9

En images

Cesson sous la neige



4-5

Budget



6-7

Interco

Accompagnement scolaire



16

sommaire

Infos pratiques	2
Edito	3
En images	4 - 5
Vie à Cesson	6 - 13
■ Budget 2021	6-7
■ Révision du PLU	8
■ Patrimoine bâti	9
■ Plan local de développement durable	10
■ Accessibilité de la gare	11
■ Les commerçants fêtent le printemps	11
■ Elections départementales et régionales	11
■ Bien trier	12
■ Street Art à Woodshop	13
■ Eclairage rue des Saints-Pères	13
Intercommunalité	14-17
Tribune / Brève	18
État-civil / Brèves	19

cession infos • N°246

DIRECTEUR DE PUBLICATION Olivier Chaplet

COMITÉ DE RÉDACTION J-L Duval, C. Péculier, F. Réalini, I. Prévot, J. Heestermans, M-A Fayat, J-M Belhomme, A. Bossaert

RÉDACTION Mairie de Cesson

PHOTOS / ILLUSTRATIONS Mairie de Cesson, Daniel Tonon

CONCEPTION / RÉALISATION Mairie de Cesson

DISTRIBUTION Mairie de Cesson

IMPRESSION Desbouis Gresil Imprimeur, 91230 Montgeron, 01 69 83 44 66

Imprimé à 4 500 exemplaires

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2021



Recensement de la population, nous sommes 10 767 cessonais

L'Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) a publié en décembre 2020 les chiffres officiels du recensement de la population.

Populations légales au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021

- Population municipale : 10 625
- Population comptée à part* : 142
- Population totale : 10 767

**La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune, les étudiants, les résidents dans une communauté (casernes, militaires, maison de retraite, ... etc)*

Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique recensement de la population.

Un guichet unique pour se connecter aux administrations

Se connecter à toutes les administrations en un clic, tel est le pari réussi de FranceConnect. Grâce à ce service, vous accédez à plus de 700 services en ligne avec un seul mot de passe.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/franceconnect>

Une aide au permis de conduire

Depuis le 1^{er} mars 2021, la Région Île-de-France finance jusqu'à 1 300€ le permis B aux jeunes Franciliens de 18 à 25 ans en insertion professionnelle. 60 000 jeunes sont potentiellement concernés par cette mesure destinée à favoriser leur embauche.

Pour toute information : <https://www.iledefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire-pour-jeunes-en-insertion>

Cesson sur les réseaux

Villedecession

Ville de Cesson

cesson_jeunesse

Nouveaux à Cesson

« RÉNOVATION – EMBELLISSEMENT » BRUNO MARCHESE

Une entreprise d'aménagement intérieur s'installe à Cesson

Facebook : [marchese.prp.77](https://www.facebook.com/marchese.prp.77)

06 28 36 29 55

marchese.pro.77@gmail.com

« INSTANTS GOURMANDISES MOLLY » CONFECTIONS ET VENTE DE PÂTISSERIES

Un camion Food Truck est installé sur le site de Wood Shop

Gerry & Morline DORIVAL vous accueillent

mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h30, dimanche de 11h à 18h

06 69 12 03 83

SO YOGATHÉRAPIE LE YOGA QUI VOUS RESSEMBLE

Sophie Béaslas est praticienne en yogathérapie, elle consulte en cabinet et également à domicile sur Cesson.

La yogathérapie est l'utilisation des outils de Yoga appliqués au domaine de la santé, de façon plus individualisée, je pratique cette discipline sur plusieurs pôles de pathologies et handicaps.

beaslas.sophie@so-yogatherapie.fr

www.so-yogatherapie.fr

HYPNO MAGNÉTISEUR À CESSON

Claude Malouvier, hypnothérapeute, magnétiseur, radiesthésiste vous reçoit au 19 Ter rue de Paris à Cesson.

Magnétiseur depuis plusieurs années à titre personnel, il a décidé d'en faire son métier.

Formé à l'hypnose, la PNL, l'EFT, la radiesthésie, l'équilibrage énergétique et la reconstruction de la santé cellulaire, il combine toutes ces disciplines pour être plus à l'écoute des personnes.

Vous pouvez consulter son site web :

www.claudetisis.fr

RDV au 06 68 43 05 85 ou sur Doctolib

contact@claudetisis.fr

Permanence des élus

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur le Maire ou un de ses adjoints

CONTACTER LE SECRÉTARIAT AU

01 64 10 51 04

ou par mail

secretariat-du-maire@ville-cession.fr

Le mot de Monsieur le Maire



Olivier Chaplet
Maire de Cesson

Ce numéro de Cesson Infos est largement consacré au vote du budget qui a eu lieu le mercredi 17 mars. Ce budget est le premier de la nouvelle mandature, il est donc le reflet du programme pour lequel vous avez voté il y a 1 an.

Le nouveau poste de police municipale tient une place importante dans nos investissements. Nous avons le devoir de proposer à nos agents un lieu de travail à la hauteur de leurs missions en leur permettant de s'adapter à la croissance de la commune. Cette vision s'applique également au centre technique municipal dont la réhabilitation se poursuit. Nous n'en oublions pas pour autant nos bâtiments publics et nos écoles. Une attention particulière a été portée aux associations qui œuvrent en faveur de celles et ceux qui sont durement touchés par la crise sanitaire actuelle et les associations qui nous ont alertés sur leurs difficultés financières également dues à cette même crise.

Conformément à nos engagements, nous débutons l'élaboration du Plan Local de Développement Durable pour penser avec vous la ville de demain, équitable, durable et dynamique.

Vous l'aurez compris, ce budget est à la hauteur des enjeux d'une ville en croissance et solidaire à l'image de ses habitants, de ses associations, des agents municipaux et des élus qui depuis plus d'un an vous le prouvent au quotidien, à votre service et à votre écoute.

Bonne lecture.

Bienvenue à Cesson (pour une installation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021)

Vous venez de vous installer à Cesson ou vous y emménagez bientôt, merci de vous faire connaître en remplissant et en retournant ce bulletin en mairie ou en téléphonant au 01 64 10 51 00

Page dédiée sur le site de la Ville www.ville-cesson.fr
rubrique Notre Ville

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Date d'arrivée sur la commune :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :



Crise sanitaire oblige, les élus n'ont pu aller à la rencontre des résidents. Madame Marie-Annick Fayat, maire adjointe aux solidarités, a remis à Madame Nathalie BREUIL, directrice de la Maison de retraite les colis de Noël pour tous ses pensionnaires.

Colis de Noël

8 janvier

Cette année encore, la municipalité a choisi d'offrir aux personnes de 70 ans et plus un colis de Noël. 550 colis ont été distribués aux cessonais seul(e)s ou en couple. Pour les personnes n'ayant pu se déplacer en mairie, Olivier Chaplet, Maire de Cesson s'est rendu à leur domicile.



Tous les colis commandés n'ont pas été remis, la ville a décidé de les donner à l'association « Les restos du cœur » (7 colis couples et 36 colis personnes seules).



Journées de tests PCR

13 janvier et 5 février

La ville et le Conseil Régional d'Île-de-France ont proposé des journées de tests PCR sur le parvis de la mairie. Près de 140 personnes ont pu être testées gratuitement et sans rendez-vous.

© Idalina Pereira



❖ Cesson sous la neige

10 février

Cesson sous la neige, ce n'est pas si souvent... Si certains, à l'image de nos agents des services techniques, ont dû mettre du cœur à l'ouvrage pour faciliter la circulation des habitants, d'autres ont goûté aux joies de la glisse. Il y a fort longtemps que notre parc urbain de Cesson-la-Forêt n'avait pas résonné des rires des enfants se lançant sur les pentes enneigées cessonaises...

Ce blanc manteau a fait des heureux... On a sorti les tenues de ski et le matériel et profité pleinement de cet épisode neigeux.

❖ Nous aussi, on est fous des bestioles

6 mars

Grâce à la mobilisation des élus enfants et jeunes, l'Association Folles Des Bestioles a ouvert ses portes aux Cessonais pour déposer leurs dons (cages, couvertures, paniers, nourriture etc.) et proposer leur aide pour s'occuper d'animaux.

Francine, Dominique et Bernadette (indice : 🐔) ont accueilli les donateurs au Hameau de Saint-Assise.



❖ Cérémonie journée du souvenir

19 mars

Lors de cette cérémonie en hommage à toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, l'association FNACA de Cesson-Vert-Saint-Denis, représentée par Claude Génart, Président a remis 3 médailles du Combattant à MM LEBAS, PROVOST et MARANGO, 7 médailles de la Reconnaissance de la Nation à MM DUPORT, CHEVRIER, HERRARD, MAUCHAUFFÉE, BOULAND et LOISEAU et 1 médaille Commémorative Afrique du Nord à M. CHEVALIER-JOLY.



BUDGET

2021 : ACTE 1 du mandat



Olivier CHAPLET,
Maire de Cesson

« Elu en mars dernier, le conseil municipal que j'ai l'honneur de présider n'a pu mettre en œuvre rapidement le programme pour lequel nous avons été élus. La pandémie a considérablement freiné nos ambitions et cela a impacté notre budget 2020.

Néanmoins, nous restons mobilisés pour que le programme que j'ai proposé aux Cessonnais puisse être mis en œuvre. L'expertise de notre élu aux finances, Jean-Louis DUVAL et la rigueur de nos services font que nous sommes en capacité de mettre en œuvre dès 2021 des investissements majeurs : travaux dans nos écoles, Poste de police, voirie, jeux pour enfants sont quelques exemples de ce qui va être fait cette année.

Notre communauté d'agglomération nous a aidés à réhabiliter en 2019 et 2020 la voirie de l'avenue Charles Monier. Elle est également responsable de la gestion de la Piscine et de l'enseignement musical. Nous travaillons de plus en plus avec notre voisine Vert Saint Denis pour rechercher des synergies et mutualiser ce qui peut l'être. La volonté est là : à nous d'ouvrir le chemin pour une meilleure utilisation de l'argent public.

Je reste néanmoins vigilant sur la solidarité financière nécessaire au sein de notre grande agglomération qui ne me satisfait pas aujourd'hui. En effet, Cesson est une des deux communes qui contribuent au budget de l'agglomération alors que toutes les autres communes perçoivent une aide. »

Chaque année, le vote du budget primitif constitue une étape importante dans la vie des collectivités locales. Il s'agit du premier acte obligatoire de leur cycle budgétaire. Le législateur encadre de façon stricte la date limite à laquelle ce budget doit être voté et fixé au 15 avril.

FONCTIONNEMENT

13 222 532,34 €

INVESTISSEMENT

3 651 392,23 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

51 400€

ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

- Stabilité des taux
- Augmentation des tarifs avec mise en place du taux d'effort
- Début du programme d'investissements structurels



De 2017 à 2021, 18 000 000 € ont été inscrits pour les dépenses d'équipements contre seulement 2 000 000 € d'emprunts pour les financer.

L'autofinancement et la recherche permanente de subventions ont permis la réalisation de la plupart des investissements au profit du désendettement de la ville.

Les grands principes budgétaires

- **Le principe d'annualité** : il exprime l'idée que l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et mettre en œuvre les dépenses ne vaut que pour un an.
- **Le principe de spécialité** : il concerne les dépenses autorisées par le budget, celles-ci sont spécialisées, selon une nomenclature budgétaire, ce qui signifie que l'exécutif doit utiliser les crédits ouverts selon leur destination telle qu'elle résulte du budget voté par le Conseil municipal.
- **Le principe d'unité** : il exprime l'idée que le budget d'une entité doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence.
- **Le principe d'universalité** : assez proche de l'unité, l'universalité budgétaire impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes. Là encore, il s'agit d'assurer la sincérité et la transparence de l'acte budgétaire.
- **Le principe de l'équilibre budgétaire** : le budget doit être strictement en équilibre entre les dépenses et les recettes.
- **Le principe de sincérité** : ce principe, inspiré du droit comptable privé, implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières fournies.

Réforme taxe d'habitation

L'année 2021 sera marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée dans la loi de finances 2020. Ainsi 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Afin de compenser la suppression de cette recette pour la ville, l'Etat a décidé le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) vers les communes au 1^{er} janvier 2021. Puis un mécanisme de coefficient correcteur sera mis en place afin de garantir la compensation à l'euro près des communes. Pour se faire l'Etat demande aux communes d'ajouter le taux de taxe foncière du département à celui de la commune afin d'obtenir le nouveau taux de référence.

Subventions aux associations

La Ville, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, attribue des subventions de manière discrétionnaire, pour soutenir l'action des associations, particulièrement importante dans une période de crise et de fragilisation du tissu social. Sous l'autorité du Maire et grâce à leur connaissance du territoire, les élus délégués décident de l'attribution de ces subventions, au vu du rôle joué par chaque association dans l'amélioration du quotidien des cessonais.

L'attribution et le versement d'une subvention à un organisme sont conditionnés et justifiés par la nature des subventions, la situation des bénéficiaires ou tout autre motif d'intérêt général.

Associations	Subventions
Chorale Chantevert	800€
Choeur du Balory	100€
Club Culture et Loisirs du Balory	150€
FNACA Maroc et Tunisie	300€
Scouts de France	400€
L'Art de Rien	200€
PIE VERTE BIO 77	200€
GDSA 77	2 500€
Restos du Coeur	2 000€
Club de l'Amitié	6 000€
Secours Populaire Français	450€
Secours Catholique	500€
Elan II	800€
Don du Sang Bénévole	300€
Paroles de femmes- Relais 77	1 500€
Lire à Sénart S-PRIX- Critik	200€
Les P'tites Pousses	35 000€



Bâtiment

901 130€

- » Réhabilitation du Centre Technique Municipal (CTM)
- » Travaux dans les écoles et bâtiments publics



Cadre de vie

125 250€

- » Finition du Parc Urbain (Cesson la Forêt)
- » Création d'espaces paysagers



Sport et Culture

1 206 347€

- » Participation au Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-St-Denis



Prévention

608 430€

- » Construction d'un nouveau poste de Police Municipale
- » Installation de caméras de vidéoprotection



Travaux

372 171€

- » Voirie et éclairage public
- » Aménagement du cimetière



Numérique

52 730€

- » Informatisation des écoles et des services administratifs

Cesson révisé son PLU

Offrir un cadre de vie harmonieux aux cessonçais est une des priorités de la municipalité qui a justifié la mise en révision du PLU en septembre 2016.

Après 4 années d'études ponctuées par des temps forts de concertation, le projet de PLU a fait l'objet d'une présentation matérialisée le 8 décembre dernier. Lors de cette réunion, novatrice sur la forme, vous avez été nombreux à poser des questions et nous vous remercions de votre mobilisation malgré le contexte. Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à prendre connaissance des réponses que nous tenions à vous apporter en plus des éléments fournis en direct ainsi que de l'enregistrement de la réunion disponible sur le site internet de la ville <https://www.ville-cesson.fr/urbanisme/>

revision-du-plu. Il est encore temps de consulter le projet soit sur le site internet soit en mairie pour donner votre avis avant l'arrêt du PLU par mail à PLU@ville-cesson.fr ou sur le registre de concertation disponible auprès de la Direction de l'Aménagement.

La prochaine étape est l'arrêt du projet lors du conseil municipal du 19 mai prochain avant l'enquête publique prévue en septembre 2021 afin d'approuver définitivement le PLU en fin d'année.

Une réunion publique sur ce sujet se tiendra **le vendredi 7 mai à 19h30** dans des conditions à définir en fonction des contraintes sanitaires. Des informations complémentaires seront données auprès de la Direction de l'Aménagement au 01 64 10 51 10 et sur le site internet de la ville.

En attendant, le PLU a été modifié pour la cinquième fois

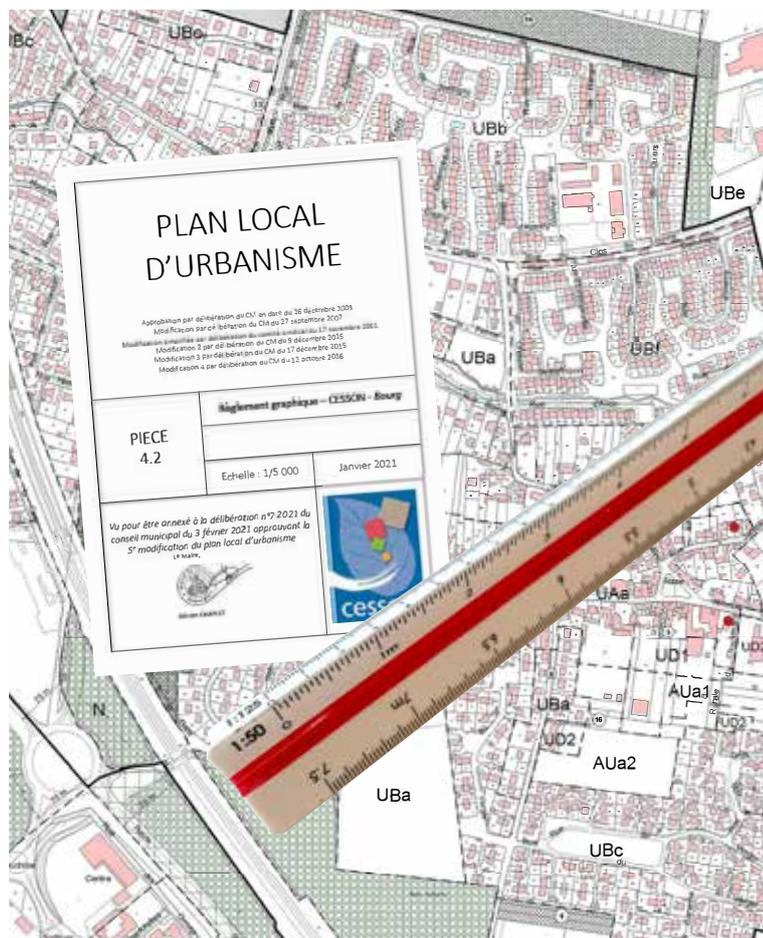
La procédure de modification n°5 du PLU a été votée au conseil municipal du 3 février. Il s'agissait d'une adaptation du plan de zonage et du règlement portant sur le site de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Cesson Centre et de la suppression de l'emplacement réservé, devenu inutile également dans le périmètre de la ZAC.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le dossier de modification sont consultables sur le site internet de la ville ou en mairie auprès de la direction de l'aménagement.

Concertation préalable à la construction d'un bâtiment de 31 logements aidés par l'État

Le promoteur COOPIMO bénéficiaire d'un permis de construire d'un bâtiment de 31 logements en accession a finalement décidé de vendre son foncier et a transféré son autorisation au bailleur social 3F Seine et Marne.

3FSM souhaitant à présent obtenir un permis de construire modificatif pour réaliser 31 logements aidés par l'État, la commune a souhaité qu'une nouvelle concertation préalable soit menée sur ce projet auprès des habitants. **Celle-ci se déroulera du 1^{er} au 30 avril 2021.** Le dossier de présentation est consultable sur le site internet de la ville www.ville-cesson.fr ainsi qu'en mairie auprès de la Direction de l'Aménagement. N'hésitez pas à donner votre avis !



Patrimoine bâti

Dimensionner les locaux de la ville pour les adapter à sa croissance

Cesson se développe avec une population qui progresse. Tenant compte de cette croissance, il devenait impératif d'adapter les locaux occupés par les Services Techniques et la Police Municipale.

En 2019, des travaux ont été engagés au Centre Technique Municipal pour agrandir les bâtiments afin d'accueillir de nouveaux matériels. Cette année, ceux-ci se poursuivront avec la réhabilitation d'une partie de l'ancien bâtiment qui recevra de nouveaux vestiaires, femmes et hommes, une salle de réunion et un lieu de vie. Le coût de ce réaménagement est de 600 000€. Ces travaux permettront le démontage des locaux modulaires installés il y a plus de 10 ans.

En 2021, après une étude ralentie par la crise sanitaire, c'est au tour du service de la Police Municipale de bénéficier d'un nouvel espace d'accueil et de travail. L'accueil du Public, les vestiaires, l'espace de bureaux et de vie des locaux de l'avenue de la Zibeline sont trop exigus et ne répondent plus à l'exigence de service,

d'autant que la brigade composée de 8 agents se verra renforcée dans les années à venir. De plus, les garages éloignés du poste ne facilitent pas les prises de services.

Pour élever ce nouveau bâtiment communal, le site choisi est une parcelle à proximité du Jardin sous le Vent d'une surface de 1250m². Les locaux, répartis sur 330m², recevront : un pôle d'accueil sécurisé, un pôle brigade, un pôle de vie, un local sécurisé pour l'armement, un garage, un local pour les objets trouvés et deux chenils. Un parking privé et sécurisé pour les agents complètera l'ensemble. Le coût de cette opération est de 1 050 000 €. Le permis de construire est en cours d'instruction et les travaux devraient commencer en juin de cette année pour s'achever au printemps 2022.



Cabinet CARSAULT - Architecture et bureau d'études à Melun



Élaboration d'un Plan Local de Développement Durable

Conformément aux engagements pris durant la campagne municipale, les élus débutent l'élaboration du Plan Local de Développement Durable pour penser la ville de demain, qui se veut équitable, durable et dynamique. À travers ce Plan, ils souhaitent intégrer de nouveaux engagements en matière de développement durable, en s'attachant à conserver les acquis tout en atteignant de nouveaux objectifs ambitieux et profitables pour la population.

Le développement durable suppose un développement économique efficace, socialement équitable et dans le respect de l'environnement. Il repose aussi sur une gouvernance collective, avec la participation d'un maximum d'acteurs. C'est pourquoi l'équipe municipale de la commune de Cesson tient particulièrement à consulter toutes les parties prenantes du projet : habitants, associations, experts, commerçants, élus, etc.

Le Plan Local de Développement Durable c'est :

- ❑ Déterminer des objectifs de développement durable (économiques, sociaux et environnementaux)
- ❑ Intégrer des actions pour répondre aux objectifs
- ❑ Utiliser des indicateurs pour rendre compte des évolutions et des progrès à faire
- ❑ Rassembler tous les acteurs

Nombreux sont celles et ceux d'entre vous qui ont émis la volonté de prendre part à l'élaboration de ce Plan Local de Développement Durable. Il vous est proposé de commencer par remplir un questionnaire joint au Cesson Infos. Celui-ci pourra être déposé à la mairie (aux horaires habituels d'ouverture), ou envoyé par voie postale :

Service communication- Mairie de Cesson
8 route de Saint-Leu
77240 Cesson

Le questionnaire est également mis en ligne sur le site de la ville : www.ville-cesson.fr.

Vous avez la possibilité de nous contacter par mail à developpementdurable@ville-cesson.fr pour poser toutes vos questions, donner vos idées ou demander un rendez-vous pour approfondir le sujet.



Mise en **accessibilité PMR** de la gare ouverture du passage souterrain

Les travaux d'accessibilité touchent à leur fin.

Après plusieurs mois de travaux, les usagers vont enfin pouvoir utiliser le passage souterrain de la gare. La réouverture est prévue le lundi 29 mars 2021.

Suite à cette réouverture, la passerelle sera fermée pendant 2 semaines pour des travaux de remise en état.

Quant aux ascenseurs, il faudra encore attendre un peu pour pouvoir les utiliser ; les délais de mise en fonctionnalité ne sont pas encore connus.

Dans le cadre de ces travaux de modernisation, la priorité est de rendre l'entrée de la gare, les quais et les trains accessibles à tous (voyageurs en fauteuils roulants, avec des poussettes ou bagages, personnes âgées...).

Vos **commerçants** fêtent le Printemps

Pour la première fois, l'association des commerçants de Cesson, en partenariat avec la Ville organise **du 31 mars au 7 avril 2021**, un jeu sur le thème de « Pâques ».

La Ville a souhaité associer certains commerçants du bourg en organisant un jeu à destination des plus jeunes. Retrouver le **mot-mystère** sur les œufs accrochés dans les vitrines, c'est le challenge proposé pendant cette semaine de Pâques.

Un œuf portant une lettre est à découvrir chez chaque commerçant participant. Prenez-vous en photo devant le commerce. Une fois le mot mystère trouvé, rendez-vous à l'accueil de la mairie jusqu'au 10 avril pour récupérer votre cadeau en chocolat.



Régionales et départementales ce sera en juin

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales qui devaient se tenir en mars 2021 sont reportées en juin 2021. Des mesures spécifiques seront mises en place. La loi portant sur ce report est parue au Journal officiel le 23 février 2021.

Le décret n°2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des électeurs précise les dates des scrutins qui auront lieu **les 13 et 20 juin prochains**.

La date limite d'inscription sur les listes électorales si vous n'êtes pas encore inscrits ou si vous avez changé d'adresse dans Cesson est le vendredi 7 mai 2021. Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre le 8 mai et le 12 juin 2021 sont invités à prendre contact avec le service élections afin de vérifier si leur inscription d'office a bien été effectuée.

Les mandats des conseillers actuellement en fonction qui avaient été élus en mars 2015 sont prolongés jusqu'en juin 2021.

Un rapport du gouvernement sur l'état de l'épidémie de covid-19, sur les risques sanitaires à prendre en compte et sur les adaptations nécessaires à la tenue des scrutins et des campagnes électorales les précédant sera remis au Parlement au plus tard, le 1er avril 2021. Ce rapport sera établi sur la base d'une analyse de comité de scientifiques.

Disposition pour les scrutins

Pour ces scrutins, des aménagements sont prévus :

- Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France)
- Une même personne pourra présider le bureau de vote pour les élections régionales et les élections départementales et une même personne pourra faire fonction de secrétaire des deux bureaux dès lors qu'ils seront situés au même endroit
- Tous les équipements de protection sanitaire seront adaptés dans les bureaux de vote.

Contact service élections : 01.64.10.51.18 ou 08 ou par courriel elections@ville-cesson.fr

Bien trier n'a jamais été aussi simple

Régulièrement dans nos colonnes, nous faisons quelques rappels sur le tri.

Les déchets résiduels et les ordures ménagères se jettent dans le bac vert.



Les bouteilles et flacon en plastique, les emballages en métal (aérosols, bidons, canette, boîte de conserve), les emballages en carton, les journaux-magazines se jettent dans le bac jaune.

Attention ne sont pas acceptés dans le bac jaune :

- ❑ Les sacs et films plastiques
- ❑ Les pots et barquettes en plastique et en polystyrène
- ❑ Les enveloppes
- ❑ Le papier de bureau

Le verre doit être déposé dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet et réparties sur toute la ville (uniquement les pots, bocaux et bouteilles en verre (avec ou sans couvercle/bouchon).



Les encombrants : un objet encombrant est un équipement usagé de la maison, volumineux et de grande taille, non dangereux pour l'homme et pour l'environnement.

Sont interdits aux encombrants mais acceptés en déchèterie :

- ❑ Les gravats
- ❑ Les équipements électriques et électroniques (télévision, réfrigérateur, lave-linge, sèche-linge, fours, fer à repasser, grille-pain, chaînes hi-fi, caméscope, matériel informatique, téléphone, climatiseur...)
- ❑ La vitrerie, les miroirs
- ❑ Les pots de peinture et autres produits dangereux
- ❑ Les déchets de chantier
- ❑ Les pneus et les pièces automobiles

Les déchets verts sont à présenter dans des bacs marron avec 5 sacs ou 5 fagots ficelés. Attention, ne sont pas acceptés à la collecte des déchets verts :

- ❑ Les terres, cailloux, palettes, bois de construction, souches d'arbres
- ❑ Les végétaux présentés dans des sacs plastiques
- ❑ Les fagots non ficelés
- ❑ Les fagots ficelés dont le diamètre est supérieur à 40 cm et la longueur supérieure à 1,20 m

Avez-vous pensé au composteur pour les déchets végétaux ?

Pour le demander, il vous suffit de contacter la Direction des Déchets de la communauté d'agglomération au 0 800 774 062 (appel gratuit depuis un poste fixe).



La collecte des piles et des ampoules

Toutes les piles sont à déposer sans sac plastique et emballage dans les points de collecte (petites et grandes surfaces, déchèteries...) mais également à la mairie de Cesson. Un collecteur est à votre disposition à l'accueil. Pensez aussi à retirer les piles de vos appareils électriques lorsque cela est possible.

N° de téléphone : 0 800 97 91 91
E-mail : services.urbains@grandparissud.fr

2021, interdiction des plastiques à usage unique

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit la fin progressive de tous les emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Cette mutation, amorcée en 2020 avec l'interdiction à la vente de la vaisselle jetable en lot (verres, gobelets, assiettes) et des cotons-tiges se poursuit en 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les pailles, couverts jetables, touillettes, couvercles des gobelets à emporter, boîtes en polystyrène expansé, piques à steak, tiges pour ballons, confettis en plastique et autres objets en plastique oxodégradable sont interdits.



Du Street-Art à Woodshop

Pendant plusieurs semaines CÉZ ART, LadyM et Akhine, artistes peintres ont investi les façades de Woodshop pour mettre en avant leurs talents.

Ces trois artistes français tous adeptes de l'art urbain ont été choisis par la société Frey, gestionnaire du site de Woodshop. D'immenses pans de façades ont été laissés aux mains des artistes pour exprimer toute leur créativité.

« Dans le cadre de notre stratégie groupe, nous pensons qu'il est important d'intégrer l'art au sein de nos espaces de vie. L'objectif est de donner accès à la culture pendant une visite sur nos sites. Depuis quelques années, Frey développe sur ses actifs de nombreux projets avec des artistes d'horizons différents. C'est donc tout naturellement que nous avons souhaité faire intervenir des artistes à Woodshop ! »



Renforcement d'éclairage du passage piétons rue du Bois des Saints Pères

Cet éclairage entre Leroy Merlin et Alinéa a été réalisé par l'agglomération Grand Paris Sud suite à la demande de la commission accessibilité de la ville.



La Marine nationale recrute à Sainte-Assise

Le Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) de La Rochette renouvelle sa campagne de recrutement local.

Les postes qui portent sur des contrats de deux ans sont à pourvoir au Centre de transmission de la marine (CTM) de Sainte-Assise, à Seine-Port.

Ce site stratégique de l'armée française, permet notamment à la Marine nationale de communiquer avec les sous-marins de la Force océanique stratégique (Fost).

Les conditions à réunir : être âgé de 17 à 30 ans, avoir un niveau scolaire de 3ème à BAC et posséder la nationalité française.

Plusieurs métiers sont proposés : assistants administratifs, opérateurs transmission informatique et réseaux, équipiers de protection, agents de restauration voire des postes en maintenance mécanique.

Pour intégrer le centre de Sainte-Assise, les futurs marins partiront six semaines en formation, mais ont la garantie d'un poste en Seine-et-Marne. À l'issue du contrat, les marins peuvent poursuivre sur d'autres contrats : 4 ans pour les personnes sans le Bac, ou 10 ans pour intégrer une école d'officiers marinières.

Renseignements : Centre d'information et de recrutement des forces armées Cirfa Melun : rue Claude-Bernard à La Rochette. Contact : 01 60 65 89 60.

Espace naturel régional de Rougeau-Bréviande

Vers un réaménagement du Bois de Bréviande : les premières étapes

Le Bois de Bréviande fait peau neuve !

Les étés 2019 et 2020 ont été particulièrement remarquables pour leur caractère caniculaire, avec les pratiques qui y sont généralement associées, à savoir les sorties en forêt.

Le Bois de Bréviande connaît, depuis toujours, une forte fréquentation qui oblige l'AEV (en tant que gestionnaire), à veiller à la bonne sécurité des usagers et évidemment du massif lui-même.

La plaine enherbée, située à proximité de la Maison Forestière de Bréviande, était équipée pour satisfaire les pratiques de barbecue, depuis la fin des années 80. Outre la vétusté des ouvrages (barbecues et fontaine), des feux sauvages sont de plus en plus souvent constatés alors même que le risque incendie est important. D'autant plus important que l'accès des secours et la patrouille équestre assurant la surveillance voient leur accès au site contraint voire empêché par des stationnements anarchiques constatés au niveau des voies et parkings d'entrée de site.

Pour éviter que cette situation à risque ne perdure, l'AEV a décidé de prendre de nouvelles mesures.

Celles-ci devraient s'organiser en plusieurs étapes :

- modification du Règlement intérieur des espaces naturels régionaux, interdisant désormais l'usage des barbecues et évidemment des feux en forêt, permettant ainsi la mise en conformité avec le code forestier qui interdit les feux en forêt,
- pose de panneaux rappelant l'interdiction de faire des feux en forêt et de circuler pour les engins à moteur,
- démantèlement des équipements présents sur le site,
- réaménagement progressive des stationnements et accès,
1^{er} trimestre 2021,
- étude visant à « repenser » l'aménagement du site, en relation avec les élus locaux et en concertation avec les usagers de la forêt,
2^{ème} semestre 2021 - 1^{er} semestre 2022.



© AEV



Trajectoire des avions au départ d'Orly



Les élus de Grand Paris Sud demandent une concertation

L'ensemble des 23 maires de l'agglomération Grand Paris Sud, représentée par son président, Michel Bisson, s'opposent à la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly qui sont soumis au vote de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) dudit aéroport.

Cette révision aura pour conséquence de modifier la trajectoire des avions avec un décalage vers le sud de la trajectoire par vent d'est au départ d'Orly vers l'ouest. Cette trajectoire fera passer les avions au-dessus du territoire de Grand Paris Sud, et particulièrement de certaines communes à une altitude comprise entre 800 et 1 200 m.

Cette nouvelle trajectoire aura aussi un impact préjudiciable sur la forêt de Sénart, classée forêt de protection par un décret en Conseil d'État en 1995, pour cause d'utilité publique, au titre du bien-être des populations et pour des motifs écologiques.

Grand Paris Sud alerte les pouvoirs publics, pour assurer la protection de ses habitants et des espaces naturels du territoire, face au risque écologique du survol à basse altitude. Les maires de l'agglomération ont ainsi écrit au Premier Ministre pour lui demander d'intervenir.

L'agglomération étend sa régie de l'eau

Sept nouvelles communes rejoignent cette régie

Créée en 2013, la régie de l'eau Grand Paris Sud concerne actuellement six communes : Bondoufle, Evry-Courcouronnes, Grigny, Lisses, Ris-Orangis et Villabé. Un périmètre qui va s'élargir au 1^{er} janvier 2022 à sept autres villes du territoire. Les élus du conseil communautaire ont voté l'extension de la régie publique Grand Paris Sud aux communes de Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Cesson, Lieusaint, Nandy, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis. Avec plus de 252 000 habitants concernés, cet élargissement du périmètre fait de la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud une des plus importantes structures de gestion publique de l'eau, la deuxième en Île-de-France après la régie Eau de Paris.

Depuis sa création, GPS porte une politique volontariste et ambitieuse en matière d'eau potable, basée sur trois objectifs majeurs :

- La préservation et la diversification de la ressource en eau
- La baisse de la facture de l'utilisateur et la lutte contre la précarité hydrique
- La maîtrise publique des biens communs et de l'exploitation du service.

Pour une maîtrise publique des outils de production d'eau potable

L'eau potable est une ressource essentielle à la vie, elle est un bien commun qu'il convient de préserver. Pour une majeure partie de nos concitoyens, elle coule aux robinets naturellement mais elle est issue d'un enchaînement de procédés complexes (production, traitement, transport et distribution) réalisés au moyen d'infrastructures lourdes et coûteuses, détenues et entretenues par le secteur public ou par des entreprises privées. Il revient donc aux élus d'expliquer en toute transparence comment ils assurent la gestion de cette compétence pour le compte de leurs habitants.

<https://www.grandparissud.fr/actualites/pour-une-maitrise-publique-des-outils-de-production-d-eau-potable>



La MLC-La Citrouille, centre social de Cesson/Vert-St-Denis

La MLC termine sa période de préfiguration qui s'achèvera le 30 septembre 2021.

Elle a pu réaliser un diagnostic de situation socioculturelle du territoire. Ce document est actuellement à l'étude (durant le mois de mars) auprès de nos partenaires.

Au cours des mois d'avril et mai 2021, notre travail sera mis en ligne et des réunions en direction de la population seront organisées afin d'entendre les habitants et recueillir leurs réflexions.

Le centre social devrait être officialisé entre les mois d'octobre 2021 et janvier 2022.

Suivi de l'accompagnement à la scolarité

Les services jeunesse sont partenaires sur l'accompagnement à la scolarité de Cesson et de Vert-Saint-Denis. Trois séances sont organisées chaque semaine, en présentiel le mercredi à Cesson et le vendredi à la MLC et à distance le mercredi à Vert-Saint-Denis. Ces temps de rencontres et d'échanges sont possibles grâce au volontariat des bénévoles : Sonia, Bruno, Didier, François, Joël, Mattew et Romain. Bien que le planning soit souvent changé, nous pouvons compter sur leur énergie bienveillante.

Accompagnés dans la réalisation de leurs devoirs et, dans les méthodes d'apprentissage et d'organisation, les élèves participent à des jeux ludo-éducatifs, des débats, des échanges. Ce dynamisme engendre chez les bénévoles des envies de donner plus à l'aide de divers thèmes : l'environnement, l'orientation professionnelle, les émotions...

Vous êtes étudiants, en activité ou à la retraite et vous souhaitez vous investir personnellement dans ce dispositif ? Contactez Catherine Lussiez : communication@mlchouillon.com

Deux jeunes en service civique à la MLC

Son bac pro commercialisation et services en restauration en poche, **Axel Canale** a le choix entre intégrer un BTS où il a été admis ou saisir une opportunité d'emploi. C'est la seconde option qu'il choisira et qui le conduira tout droit en Angleterre pour faire ses premières armes dans un hôtel. Malheureusement, cette expérience prendra fin prématurément avec la crise sanitaire. Axel revient alors en France et pour combler cette année, il se lance dans un service civique que propose la MLC. Il se retrouve alors en terrain connu pour y avoir donné quelques heures en tant que bénévole lors de concerts. Cette fois-ci, sa mission est de créer une Web TV. Pour cela, Axel s'inspire des grands streamers français mais surtout américains dont il considère que le contenu est plus travaillé et plus distrayant.



« Mon but est de créer toutes sortes de contenus avec comme ligne de conduite que ce soit le plus divertissant possible. Interviews, sujets d'actualités, je souhaite ouvrir cette WebTV à toutes les possibilités ».

Aujourd'hui Axel recherche des personnes pour créer un groupe WebTV et travailler sur des contenus, des reportages, etc...

Si vous êtes intéressés, contacter Axel : canaleaxel77@gmail.com

Lola Routhieu Vega est une graine d'artiste.

D'apparence timide, elle possède pourtant du haut de ses 22 ans, un parcours prestigieux : lycée Charlemagne à Paris, une année en licence d'art plastique, histoire et philosophie de l'Art à la Sorbonne, puis elle part pour l'Angleterre où elle intègre une prépa d'art à Oxford suivie par une année d'illustration à Bristol. Ce parcours a brutalement été interrompu par la crise sanitaire. Elle prend alors une année sabbatique et se lance dans un service civique à la Maison des Loisirs et de la Culture.



« En tant qu'artiste, je travaille essentiellement avec les histoires des personnes autour de moi, leurs expériences de vie et je me suis dit que le service civique dans une association c'était le meilleur moyen de faire des rencontres, d'apprendre à les connaître et à trouver l'inspiration dont j'ai besoin. Ça me permet également de mieux me connaître en tant que personne et artiste. »

Depuis son arrivée, Lola a déjà travaillé sur différentes missions en collaboration avec Catherine Lussiez, chargée de communication à la MLC : le Téléthon, l'accompagnement à la scolarité qui a lieu tous les mercredis et les vendredis après-midi avec des collégiens et l'espace d'exposition autour de la Citrouille. La mission qui lui tiendra certainement le plus à cœur est son propre atelier qu'elle a créé et qu'elle proposera **du 19 au 22 avril 2021**.

Cet atelier d'art plastique aura pour objet l'expression créative autour des émotions destiné aux collégiens et lycéens.

Vous souhaitez plus d'informations sur l'atelier, contactez Lola lolaservicecivique@mlc@gmail.com



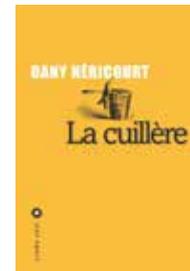
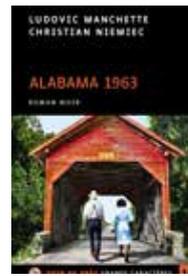
Un livre, une commune, faites votre choix

Pour cette nouvelle édition, les membres du comité de lecture vous proposent la liste suivante :

- « Alabama 1963 » de Ludovic Manchette et Christian Niemiec
- « Ce qu'il faut de nuit » de Laurent Petitmangin
- « Mémoire de soie » d'Adrien Borne
- « A trop aimer » d'Alissa Wenz
- « La cuillère » de Dany Héricourt
- « Que sur toi se lamente le tigre d'Emilienne Malfatto

Comme chaque année, vous pouvez retrouver tous ces livres chez les commerçants participant à l'opération, les bibliothèques et les mairies de Cesson et Vert Saint Denis. Ils sont mis gratuitement à la disposition du public. Cette initiative originale permet de réunir un grand nombre de passionnés autour du livre et de la lecture.

Pour plus d'information, visitez le site d'Un Livre Une Commune <http://unlivreunecommunemlc.com/>



« Dans l'attente de nos prochaines rencontres, au printemps, nous l'espérons, bonnes lectures. Qu'elles nourrissent votre imaginaire et votre réflexion. Qu'elles vous amènent loin et vous réconfortent pour les semaines à venir. Prenez bien soin de vous et des personnes qui vous sont chères. »

Le comité de lecture



1



2



3

Les jeunes décorent leur salle d'activité

Pendant deux jours, treize jeunes (de 11 à 16 ans) de Vert Saint Denis ont participé à un atelier d'arts visuels. Florence Menet, professeur de dessin au Syndicat Intercommunal et Nadège Célestin, responsable jeunesse à la Mairie de Vert Saint Denis ont encadré cet atelier « Nous avons travaillé sur le portrait. Les photos de leurs visages ont été imprimées et des pochoirs ont été réalisés. Sur des fonds de couleurs choisis et effectués par les jeunes, la technique du pochoir personnalisé est utilisée » nous précise Florence.

Les jeunes ont souhaité s'investir dans la décoration de leur salle d'activités située dans la Ferme des Arts. Pour Romain, Pablo, Ilyès, Eoghan et Léa, cet atelier d'art plastique représente un travail collectif où chaque œuvre créée trouvera sa place...

GRUPE « UN NOUVEAU DÉPART POUR CESSON »



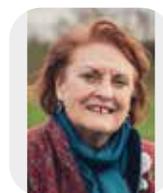
Christophe
Bosquillon



Xaviera
Marchetti



Julien
Favre



Lydia
Labertrandie



Bruno
Cottalorda

Voilà plus d'un an maintenant que le monde est confronté à la Covid. Il faudra tirer tous les enseignements de cette épreuve collective. C'est l'enjeu des scrutins qui s'annoncent, sur le plan départemental, régional puis national. A l'échelle de notre commune, la durée de l'épidémie a mis à mal le fonctionnement de notre démocratie locale : le Conseil municipal ne peut plus se réunir en public. Dans ces conditions difficiles, les élus du groupe Nouveau Départ pour Cesson ont continué à porter des propositions et à relayer les attentes des habitants.

Nous avons ainsi participé activement à la réunion d'information en ligne sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) Nous avons défendu au Conseil les demandes des habitants de la Plaine du Moulin à Vent concernant l'amélioration de la sécurité sur les voies de circulation du quartier et le manque d'aires de jeux pour les enfants. Nous avons alerté sur les nuisances sonores liées à la circulation des trains dans les quartiers situés à proximité de la voie ferrée, en particulier dans le quartier de Montbreau. Nous avons aussi constaté avec consternation le début des travaux sur le terrain de la Ferme Benoit.

Notre ville change. Les projets de construction affectent notre cadre de vie, il y a un recul des espaces végétalisés, mais de plus en plus de voitures dans nos rues. C'est une évolution absurde, qui va à l'encontre de toutes les réflexions actuelles sur ce qu'il faut faire face à l'urgence climatique. Le P.L.U. prévoit dans les années à venir la construction de 1150 logements. Il nous a été impossible de faire admettre à M. Chaplet qu'il fallait retravailler le plan local de déplacements pour répondre à l'accélération de l'urbanisation.

L'urbanisation à marche forcée est une conséquence des erreurs accumulées depuis plus de vingt ans par MM. Didion, Chaplet et Belhomme : c'est leur manque d'anticipation, ce sont en particulier les fautes commises par eux lors de l'urbanisation de la Plaine du Moulin à Vent qui nous mettent actuellement au pied du mur. Il n'est pas possible de concentrer les logements sociaux dans les espaces situés entre la voie ferrée et la route départementale, sans que soient réglées la question des nuisances sonores et d'une véritable intégration de ces quartiers à la ville. Il faut bâtir un vrai projet d'urbanisation adapté aux enjeux environnementaux, et mener la discussion avec GPS, la Région et l'Etat, sur la nécessaire réduction des objectifs d'urbanisation.

Concernant le budget de la commune enfin, nous avons pointé lors du débat d'orientation budgétaire nos désaccords de fond avec la gestion d'O. Chaplet et de ses adjoints. 20% des investissements pour les années à venir sont dédiés à la police municipale et à la télésurveillance. C'est une conception bien étroite de la sécurité, qui accorde peu d'importance à la prévention. Où est la politique culturelle ? Quels sont les choix en faveur de la jeunesse ? Quelle est la réflexion sur le développement du travail social pour répondre aux besoins d'une population plus nombreuse et plus diversifiée ?

Christophe Bosquillon, Xaviera Marchetti, Julien Favre, Lydia Labertrandie, Bruno Cottalorda

Pour suivre notre action, rendez-vous sur le site nouveau-depart-pour-cesson.org



La FNACA recrute

Les Anciens Combattants recherchent et recrutent les hommes ayant fait leur service militaire en Algérie, Maroc, Tunisie de 1956 à 1964 et en Algérie Sahara nucléaire et Pacifique.

Le poste occupé pendant cette période a peu d'importance (bureau, travailleur, chauffeur ou combattant) non affilié à une association.

Vous pouvez contacter la FNACA

Par courrier : FNACA- Hôtel de ville- 8 route de Saint Leu 77240 CESSON
Téléphone : Génart Claude : 06 07 87 92 81

Naissances

Evan LOMBAHE né le 30 novembre 2020
Jana, Mila MEBAOUJ née le 5 décembre 2020
Zayn SEERUTTUN né le 5 décembre 2020
Isalys Monique Joana LEXILUS née le 22 décembre 2020
Milano Mickaël Nathanaël BENOIT JOURNO né le 29 décembre 2020
Hélios LÊ-DUC né le 4 janvier 2021
Élisabeth Lise Axelle Anne MARTEIL née le 14 janvier 2021
Ilyan, Pierre BOUSSAC né le 14 janvier 2021
Malo, Benoît, Olivier MONBILLARD né le 15 janvier 2021
Ayline NELLA née le 24 janvier 2021
Slimane Adam MESSOUSSI né le 7 février 2021
Lenny MOREAU né le 9 février 2021
Marin, Maxime, Paul, Jacques PIOLLET né le 19 février 2021
Ava, Sylvie, Lucile BOUHOUC, née le 25 février 2021
Fabio Baptista VICENTE né le 26 février 2021
Elena Wai-Lin Valérie CHAN née le 27 février 2021
Lyn OUNIS, née le 1^{er} mars 2021
Alya ARSLAN, née le 1^{er} mars 2021

Mariages

Denis Jocelyn IRRILO et Corinne Madeleine DUPIL le 15 janvier 2021
Ludovic Paul BOUSSAC et Virginie, Stéphanie YPRES le 15 février 2021

Décès

Serge Henri BESNAULT décédé le 4 décembre 2020
Jean-Marie Joseph Lucien GIREL décédé le 5 décembre 2020
Monique, Alice, Marcelle NÉVOYER veuve EYÉBIYI décédée le 6 décembre 2020
Élodie MINATCHY décédée le 7 décembre 2020
Paul, Léonce BÉCRET décédé le 10 décembre 2020
Françoise, Marie Thérèse DURAND veuve BOUFFÉCHOUX décédée le 14 décembre 2020
Denise, Jacqueline BARRÉ veuve GUISLAIN décédée le 14 décembre 2020
Renate Katharina HERBST veuve GUYON DE CHEMILLY, décédée le 29 décembre 2020
Anthony Eliene KAFYAMKAMBA décédé le 4 janvier 2021
Jacqueline GIBAUT veuve VERSTRAETE décédée le 6 janvier 2021
Jacques, Michel PICQUART décédé le 7 janvier 2021
Jacques Fernand FREMAUX décédé le 9 janvier 2021
Cloud, Marie, Guy GOBERT décédé le 18 janvier 2021
Nzali TCHOUAMBOU décédée le 18 janvier 2021
Jean Claude SIZUN décédé le 26 janvier 2021
Jean-Marie MARCISSET décédé le 29 janvier 2021
Patrick, Antoine, Yves POL décédé le 2 février 2021
Françoise Marie Thérèse GONNEAU épouse CATTONI, décédée le 2 février 2021
Jean-Marie, Yves, Dominique HARDY décédé le 5 février 2021
Roger Achille Pierre VERMEULEN décédé le 12 février 2021
Cécile LONGOMO WANGA décédée le 14 février 2021
Daniel, Louis, Gaston DUPRÉ décédé le 14 février 2021
Jacques Gérard Jean-Pierre SORRE décédé le 14 février 2021
Christian Julien GOOD, décédé le 15 février 2021
Aniela, Henryka ZAK décédée le 15 février 2021
Constantin Barnabé GRANOMORT décédé le 17 février 2021
Marcelle Pierrette BARBICHON veuve SAUTOUR décédée le 22 février 2021
Daniele, Isabelle COURROUX veuve LE ROUX décédée le 23 février 2021

Recensement citoyen La Journée Défense et Citoyenneté

Inscription dans les 3 mois suivant votre 16^{ème} anniversaire.

Pièces justificatives : pièce d'identité + livret de famille des parents

Inscription en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054> ou via le site Internet de la Ville www.ville-cesson.fr rubrique

« démarches en ligne » ou inscription à la Mairie auprès du service état civil.

Carte d'identité et passeport

Le bureau des cartes nationales d'identité et des passeports sera en travaux du 19 au 23 avril 2021.

Aucun rendez-vous ne pourra être pris entre ces dates, de même qu'aucun retrait. Nous remercions par avance les usagers pour leur compréhension.

**Du 31 MARS
au 7 AVRIL 2021**

**LES COMMERÇANTS
ET LA VILLE
DE CESSON**

The illustration features a large white Easter egg in the center with the text 'Chasse aux œufs MYSTÈRES' written on it. The word 'Chasse' is in a large, blue, cursive font, 'aux œufs' is in a smaller, blue, cursive font, and 'MYSTÈRES' is in a black, bold, sans-serif font. A magnifying glass is positioned over the word 'MYSTÈRES'. To the left of the egg is a blue butterfly. To the right are two large pink rabbit ears. In the foreground, there are two smaller Easter eggs: one blue with a white sunburst pattern and one pink with a white question mark. The background is a vibrant green with white daisies and a small ladybug. The overall theme is a spring Easter egg hunt.

**Chasse
aux œufs
MYSTÈRES**

Cherchez les 6 œufs mystères dans les vitrines des commerçants entre la place Firmin Mercier et la place Verneau. Une lettre est dessinée sur chaque œuf. Prenez-vous en photo devant les œufs et trouvez le mot mystère. Ensuite, rendez-vous à l'accueil de la mairie. Un cadeau en chocolat vous attend jusqu'au 10 avril. Jeu réservé aux enfants de moins de 15 ans, accompagnés de leurs parents.

